



Comité Social d'Administration Administration Centrale du 12 juin 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 17 juin 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur et Nicolas Martel.

Ce CSA AC a débuté avec la lecture des différentes déclarations liminaires des organisations syndicales, dont celle de l'UNSA que vous trouverez en fin de ce compte-rendu.

L'administration a répondu aux sujets exposés dans ces déclarations liminaires :

Mal être des agents : c'est un sujet de préoccupation de l'administration centrale. Un accord QVCT doit débuter le mois prochain afin de répondre à ces préoccupations.

Réorganisations : ce ne sont pas des réorganisations d'un niveau SNUM comme en 2021 ou création de SGCD. Ce sont des réorganisations limitées.

RIALTO : l'administration est consciente que le RIALTO doit être revu dans son ensemble mais l'urgence actuelle concerne les Jeux Olympiques et Paralympiques. Le choix est de donner des informations plus concrètes sur ce sujet.

RIFSEEP : le cadrage budgétaire est dans l'incertitude. Le Premier Ministre et le ministre des comptes publics ont annoncé des économies budgétaires. Ce contexte ne permet pas de tenir un nouveau GT et présenter les nouvelles modalités.

Rémunération des contractuels « informatique » : une nouvelle grille a été prise en compte. Les planchers de rémunérations sont modulables mais les plafonds sont intangibles ; le sujet n'est pas si simple. Une analyse est en cours avec une note d'application. Les contractuels seront réévalués ensuite.

Flex office : aucun déploiement n'est en cours. Si des expérimentations sont faites, sur lesquelles les agents sont d'accord, il n'y aura aucun blocage, mais il n'est pas prévu de déploiement général.

Semaine en 4 jours : le sujet est discuté en interministériel. Ce sera testé à l'échelle d'une structure ou d'un grand service et sur le volontariat des agents. Il n'y a pas un enthousiasme débordant des services. Aucune note MASA n'est en préparation.

Ordre du Jour :

1. Réorganisation de la DGER :

Le principe est d'améliorer la lisibilité des services et permettre une meilleure compréhension des missions.

- Un premier service est la médiation de l'enseignement agricole. L'idée est de rendre plus visible ce service.



- Affaires transversales : transformation d'un pôle en bureau. Le but est d'améliorer la lisibilité et les missions.
- Pole statistiques et données numériques : deux bureaux créés.

Il y a aura des renforts dans les équipes, plus particulièrement sur le numérique et la communication.

Cependant, il n'y aura pas de modification de fiches de poste ; un agent change de bureau sans changer de mission.

Il n'y aura pas non plus de création de sous-direction car cela implique un emploi fonctionnel qui doit être approuvé par la DGAFP. C'est la création d'un département qui est équivalent à une sous-direction.

L'UNSA a voté POUR

2. Réorganisation du SNUM :

C'est un ajustement d'organisation lié à la feuille de route du numérique interministérielle. Le principe est de moderniser les méthodes et travail.

Trois volets :

- Volonté d'une stratégie d'innovation : appelée fabrique du numérique. Il s'agit de donner la possibilité à un agent, une structure, une équipe de proposer une solution simple à un problème donné. L'administration donne des moyens et accompagne la démarche. Ce procédé se fait par itération avec des points tous les 3 ou 6 mois pour proposer des solutions.

L'objectif est de structurer et d'animer au sein du MASA les innovations : 5 agents recrutés. La cheffe de cette fabrique est déjà recrutée, elle a développé l'application « ma cantine ». Il n'y a pas d'impact de fiche de poste pour les agents actuels. Toutefois, cela impactera progressivement les méthodes de travail des équipes. L'idée est de donner de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs dans des temps plus courts et que ce soit adaptable aux besoins.

Ces produits créés nécessiteront un maintien en conditions de sécurité et opérationnelle. Il y a aura un impact progressif sur les équipes du SNUM en place.

- Création d'une mission de modernisation massive des applications logicielles : ce sera des agents en supplément qui seront recrutés. La mission est prévue pour 5 ans.

- CSIRT : Cellule de veille et de traitement des incidents. C'est une préconisation de l'ANSII et d'une circulaire du Premier Ministre de juillet 2023. L'objectif est d'avoir une meilleure visibilité sur la supervision des systèmes. 8 ETP supplémentaires.

Ces évolutions n'impliquent pas de réduction d'ETP ni de changement de fiches de poste. Ce sont des postes supplémentaires.

La mission de modernisation est pour 5 ans, et il n'y a pas, à ce jour, de vision après cette échéance. Les agents auront ensuite des missions au sein des autres équipes, à l'issue de cette période.

Les postes sont ouverts à la mobilité, les agents du SNUM pourront postuler sur les fiches de postes.

L'UNSA a voté POUR

3. Annexe RIALTO sur les JOP.

L'administration propose une précision du RIALTO pour informer sur les mesures prises dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce sujet a été travaillé avec les services d'administration centrale concernés par les JOP.

Cette annexe a pour but de répondre à deux mesures :

- les mesures d'organisation du travail dans les temps des jeux (plages horaires, horaires variables, télétravail) ;
- Les mesures prises pour les agents mobilisés pour les jeux olympiques (astreintes, heures supplémentaires, période de haute activité).

Le recours aux heures supplémentaires va se discuter dans chaque service avec des rotations entre agents. L'articulation entre les heures supplémentaires et le « débit-crédit » va se faire en dehors d'Equitime par un suivi fin, puis intégré dans l'outil ensuite.

L'information des agents : des plannings sont établis. Les agents sont informés de leur planning d'astreintes et connaissent les périodes qui les impactent.

Des foires aux questions ont été mises en place. Pour la prime, il revient à chaque employeur d'informer de la perception de la prime JOP ou non.

Les agents ayant reçu un titre de circulation : ceci est lié à la situation de leur domicile dans le périmètre sécurisé des jeux, sans lien avec le travail.

Personnes en situation de handicap : les modalités sont prévues dans la note de service 2024-218 du 5 avril 2024 portant sur l'organisation du travail et modalités d'accompagnement des agents du MASA impliqués directement dans la préparation et le déroulement des JOP ou impactés par les conditions de déplacement.

L'UNSA a voté POUR

Question diverses posées par l'UNSA

SNUM : procédure de recrutement contractuels trop longue

Un comité comprenant SRH, DSS, et DPT se tient tous les 15 jours avec les directions métiers (SG, DGPE, DGAL etc..). Ce comité traite les demandes en attente sur le recrutement de contractuels. Les délais de réponse vers les services recruteurs doivent être plus rapides désormais.

SNUM : Rémunération des contractuels (NS référentiel numérique) et agents fonctionnaires.

Le sujet en cours d'analyse par l'administration n'est pas simple. Le privé rémunère fortement. Une adéquation entre les fiches de postes au SNUM et les postes décrits dans le référentiel numérique est en cours.

Pas de calendrier annoncé. Il y a un besoin de recalage des fonctions et d'estimation des coûts.

Pour les agents titulaires, à ce stade, il n'y a pas de marge de manœuvre pour des augmentations de rémunérations.

Situation ressources humaines au bureau du cabinet (BCAB) :

L'intérim de la cheffe de la DSS se termine. La cheffe par intérim a reçu chaque agent au moins une fois depuis mars. Un nouveau chef de bureau va être nommé début juillet.

La période de gestion avec deux cabinets a été difficile. L'impact de l'installation est désormais passé avec plusieurs recrutements réalisés.

Au niveau des recrutements, les équipes retrouvent progressivement des effectifs normaux.

Il reste des améliorations à faire, mais la situation devient plus sereine. Les procédures ont été clarifiées sur les relations entre le BCAB et les membres des deux cabinets pour éviter que la pression redescende directement sur les équipes.

Sur les primes au sein du BCAB :

- CIA : des explications ont été données aux agents qui en ont fait la demande. Aucun recours prime n'a été fait.

- Les indemnités de sujétion particulières : elles sont soumises à validation du secrétariat général du Gouvernement et ne sont pas publiques.



Déclaration liminaire CSA AC

Paris, le 12 juin 2024

Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Suite au choc des élections européennes et la dissolution de l'Assemblée Nationale, l'UNSA se mobilise contre la haine et l'extrême droite. L'UNSA, avec le syndicalisme en France et la Confédération Européenne des Syndicats, rappelle que leurs valeurs ne sont pas compatibles avec la préférence nationale, la haine et le repli social. Nous sommes dans un temps démocratique où les humanistes et les démocrates sont appelés à s'organiser encore mieux pour offrir une alternative positive pour les salariés.

Au sein de ce CSA, nous avons l'ambition de construire et améliorer la vie professionnelle, revaloriser l'engagement des agents de l'administration centrale et renforcer la solidarité entre les femmes et les hommes qui travaillent, quelles que soient leur origine, leur culture, leur orientation sexuelle, leur genre ou leur condition. C'est notre action syndicale de chaque jour.

A l'ordre du jour de ce CSA, nous examinerons deux propositions de réorganisation. Et comme les fois précédentes, nous ne disposons pas de détail d'étude d'impact suffisant.

Au SNUM, nous comprenons que 3 équipes/mission/cellule seront créées :

- Incubateur de start'up : la fabrique du numérique,
- Mission chez ASN d'une modernisation massive des applications logicielles,
- Une cellule de veille et de gestion des incidents.

Entre 5 et 11 ETP seront alloués sur les deux premières structures. La fourchette est large et sans détail de répartition entre les deux. Aucun périmètre d'effectif minimal et d'effectif optimal n'est proposé. Il est indispensable de donner ces détails. C'est ce qui impactera les agents.

Pour la dernière, 8 ETP sont indiqués en fin de document. Ces 8 ETP sont puisés dans les 5 à 11 ETP ? Certaines équipes au SNUM vont être réduites pour créer cette cellule « sécurité » ? Y aurait-il possibilité à certains agents du SNUM intéressés par ces missions de postuler ?

Pour la DGER, il s'agit de réorganisation de bureaux. Les équipes précédentes sont-elles impactées en effectifs ? Quels seront les équilibres avant/après en effectifs ? Apriori, sauf surprise, les périmètres de missions n'évoluent pas.

Voici des questions simples, loin d'une étude d'impact détaillée et auxquelles les rapports ne répondent pas. Comment espérez-vous que les représentants du personnel que nous sommes puissions se positionner ?

Sur le sujet du RIALTO, plusieurs points sont explicités mais rien n'est clairement décrit sur l'information vers l'agent de sa mobilisation, les modalités d'astreintes, d'heures supplémentaires ou d'application de la note 2024-218 relative à l'organisation du travail et aux modalités d'accompagnement des agents du ministère impliqués dans la préparation et le déroulement des JOP ou impactés par les conditions de déplacement. Vu l'échéance proche, il est important de donner une cadre d'activité au agents pour les 3 prochains mois.

Je vous remercie pour votre écoute.